



Tél : 02 40 77 16 68

E-mail : secretariat@ecole-saintjoseph-grandchamp.fr

direction@ecole-saintjoseph-grandchamp.fr

www.ecole-saintjoseph-grandchamp.fr

9, rue de la Butte - 44119 Grandchamp des Fontaines

ASSURANCES SCOLAIRES 2024/2025

L'assurance est **obligatoire** pour les **sorties** et les **voyages** scolaires.

L'école a souscrit un contrat **Unique** et **Obligatoire** pour ses élèves auprès de l'assurance **ABEILLE**. Le coût par élève s'élève à **6,90 €** pour l'année scolaire défini comme suit :

- ❖ **5,65 € pour l'Individuelle Accident.**
- ❖ **1,25 € pour la participation à la Responsabilité Civile de l'école.**

Pour les familles en prélèvements : le montant de l'assurance **sera prélevé au mois de Septembre** (inutile de faire un chèque si vous réglez par prélèvement)

Pour les familles qui règlent par chèque : joindre un chèque (global si plusieurs enfants) libellé à l'ordre de « *Ecole Saint-Joseph de Grandchamp* »

Nombre d'enfants scolarisés à l'école Saint-Joseph	Montant à régler Pour Assurance Ecole
1	6,90 €
2	13,80 €
3	20,70 €
4	27,60 €

Les enfants sont assurés pour les activités scolaires et extra-scolaires, 7 jours /7 et 24H/24.

Si vous avez besoin d'une attestation pour votre assureur, précisant le caractère obligatoire de l'adhésion à l'assurance scolaire de l'école, merci de vous adresser au secrétariat.

En vous remerciant
L'OGEC
M. ROY

